

Participants

Christel BENARD : Medef

François BERTAUD : FSU

Benjamin BERTON : Normandie Université

Sandrine BEURTON : Rectorat (adjointe Dafpic)

Agnès BONVALET : FSU

Patricia BOSSELIN : Région Normandie

Brigitte CHASSAING : DRAAF Normandie

Véronique COURTOT : Medef

Gwenael DUPUIS : U2P

Françoise DURAND : Medef

Marie-Laure DELPORTE : CRMA Normandie

François EDOUARD : UDES

Guillaume FOLLEA : CARIF-OREF de Normandie

Nicole GOOSSENS : CFDT

Kathy HARLAY : Agefiph

Chantal JUHASZ : Medef

Camille LANCIAU : Région Normandie

Richard LECOEUR : CESER

Jean-Michel MONNOIS : Medef

Isabelle PUDEPIECE : UDES

Joëlle QUILLIEN : Région Normandie – *présidente de la commission*

Abidi RAOUF : Unsa

Sylvie SAINTE-MARIE : ARML Normandie

Jean-Claude SOUBRANE : U2P (UNAPL)

Dominique TREFLE : CFDT

Christelle VOLF : Région Normandie

Olivier VARTERESSIAN : Medef – *vice-président de la commission*

Ordre du jour

1. Intitulé de la commission
2. Propositions d'une feuille de route pour 2018
3. Carte des formations : présentation d'un nouveau process pour la rentrée scolaire 2019
4. Mixité des formations : information sur la mise en œuvre d'une évaluation
5. CPRDFOP : présentation d'une première réflexion sur des indicateurs d'évaluation

1. Intitulé de la commission

Joëlle QUILLIEN présente succinctement le contenu de cette commission, rappelant qu'elle est issue de la fusion des précédentes commissions 2 (comptes et évaluation) et 6 (Cprdfop).

Après un court échange, l'intitulé « **Parcours, CPRDFOP, évaluation** » est validé. Joëlle QUILLIEN rappelle que la commission intègre la carte des formations dans toutes ses composantes y compris le sanitaire et social.

- Nicole GOOSSENS interroge sur le risque de « mise en silos » de l'examen des commissions sur des sujets transversaux (lien avec l'objet de la commission 1 *Qualité, développement des compétences et des qualifications* au sujet de la VAE par exemple). Comment au-delà du bureau, les échanges entre les commissions se feront ?
- Françoise DURAND répond que le dernier bureau du Crefop a soulevé cette question de l'interrelation entre les commissions sur des thématiques croisées. Il a été acté que serait au sein de ce bureau que pourrait s'observer ce qui est dit dans chaque commission.
- Joëlle QUILLIEN précise qu'il y a une interactivité entre le bureau et les commissions ; de plus les comptes rendus sont visibles par tous sur le site du Carif Oref.
- Olivier VARTERESSIAN confirme que le bureau du Crefop et le Crefop plénier sont par nature les lieux où toutes les thématiques sont abordées.

- Joëlle QUILLIEN ajoute que le bureau est le lieu de résolution des problématiques et le plénier est le lieu où l'on rend compte des commissions.

2. Proposition d'une feuille de route pour 2018

- Patricia BOSSELIN fait savoir qu'il manque au Cprdfop deux signatures de partenaires sociaux avant signature par l'Etat et par la Région. Le processus est en cours et d'ores et déjà, le document final est accessible sur le site de la Région.
- Nicole GOOSSENS demande que soit précisé ce qui est entendu par « évaluation » et rappelle qu'un prescripteur ne peut pas être évaluateur. La loi Nôtre a précisé les institutions qui pouvaient être évaluateur des politiques publiques, c'est notamment le Conseil économique social et environnemental régional (Ceser) qui contribue aux évaluations.
- Patricia BOSSELIN précise que la loi Nôtre indiquait la parution d'un décret sur le sujet mais ce décret n'est pas encore sorti.
- Joëlle QUILLIEN rappelle que la loi établit que le Crefop doit procéder à l'évaluation des politiques publiques et pose ainsi le cadre d'intervention.
- Françoise DURAND estime que le prescripteur peut procéder à l'évaluation si cette évaluation est de type bilan et ne porte pas sur des dépenses.
- Olivier VARTERESSIAN précise que l'important est qu'il y ait au moins des moyens d'évaluer les actions mises en œuvre.
- Joëlle QUILLIEN fait référence aux trois précédentes évaluations CPRDFP et précise qu'il est prévu des financements à cette fin dans le cadre du CPER
- Françoise DURAND propose que les commissions soient composées des spécialistes des sujets qui seront abordés (ex : décrochage scolaire).
- Joëlle QUILLIEN répond que c'est effectivement tout à fait envisageable.
- Jean-Claude SOUBRANE évoque la prévention du décrochage scolaire et le rôle de la consommation de cannabis. Selon lui, le cannabis commence à être consommé dans les collèges à l'âge de 13 ou 14 ans avec pour conséquence de freiner les apprentissages. Il est indispensable d'agir sur cette question en amont.
- Gwenaël DUPUIS évoque le rôle des éducateurs de rue.
- Françoise DURAND évoque le lien nécessaire entre les commissions du Crefop et précise que la dimension sociétale et médicale aura une priorité dans l'examen du sujet (décrochage scolaire) pour la mise en œuvre du Plan d'investissement compétences (Pic) dans la commission 1. Des têtes de réseau pourraient intervenir afin d'apporter d'autres angles de réflexion.
- Nicole GOSENS rappelle que chacun des deux Ceser des deux ex Régions a rendu un rapport sur le décrochage avec l'écriture de préconisations qui constituent une base de travail. Selon elle, il ne faudrait pas dissocier la problématique du cadre de vie des décrocheurs et se limiter à la seule sphère scolaire serait un élément de blocage.

- Richard LECOEUR ajoute que les études sont disponibles sur le site du CESER.
- Olivier VARTERESSIAN juge intéressant d'élargir la réflexion sans s'y épuiser toutefois.
- Françoise DURAND s'interroge sur la mise en œuvre de cette feuille de route et sur la manière d'être force de proposition au bureau du Crefop, au-delà de l'information sur les constats.
- Joëlle QUILLIEN précise que la réponse est différente suivant les sujets évoqués. La commission sera ce que les uns et les autres en feront. Ex : le décrochage : la commission sera force de proposition. On pourra faire appel à des experts, membres ou pas de la commission. Les avis d'experts seront opportuns quand on définira des sujets suivis.
- Olivier VARTERESSIAN partage cet avis et souligne qu'il ne faut pas s'interdire de faire des propositions.
- Jean-Michel MONNOIS ajoute que dans la commission il faut être rationnel sur ce que l'on fait.

3. Carte des formations : présentation d'un nouveau process pour la rentrée scolaire 2019

Joëlle QUILLIEN annonce la décision du président de Région de ne pas prendre d'engagement en matière d'apprentissage (hors engagements antérieurs) à partir de la rentrée scolaire 2019. L'évolution de la carte pour la rentrée scolaire 2019 se fera ainsi hors apprentissage. Elle rappelle que pour les rentrées scolaire précédentes, les ouvertures se sont faites à 85% en apprentissage. Elle présente la cartographie du processus (remise en séance) et précise que l'insertion professionnelle est le critère prioritaire pour l'élaboration du cadre de référence. Celui-ci sera envoyé aux membres de la commission.

- Dominique TREFLE demande qui va faire l'articulation entre la carte des formations et la carte de l'apprentissage ?
- Joëlle QUILLIEN répond que c'est le sujet de fond – en l'attente de clarification des compétences des uns et des autres, le Président ne souhaite pas prendre d'engagement pour la RS 2019. Les projets en matière d'apprentissage disparaissant du cadre de référence de la carte des formations RS19, les formations en mixité aussi.
- Richard LECOEUR rappelle que les textes attendus ne signent pas a priori la fin de l'apprentissage mais un changement de la gouvernance.
- Olivier VARTERESSIAN précise qu'il faut distinguer la notion d'arbitrage qui va disparaître de la notion d'orientation.
- Françoise DURAND rappelle qu'il y a en Normandie une histoire de la carte de l'apprentissage (on ne part pas de rien). Elle précise que les Régions continueront à se positionner stratégiquement sur l'aide aux employeurs, aux apprentis ou sur les investissements.
- Agnès BONVALET demande s'il est possible que les membres de la commission soient destinataires du cadre de référence de la carte des formations.
- Joëlle QUILLIEN répond par l'affirmative ; ce document sera adressé aux membres dès vendredi (23 mars 2018).

- Benjamin BERTON précise que s'il n'y a plus de régulation publique, cette régulation se fera par qualité comme c'est le cas en formation professionnelle continue.
- Nicole GOOSSENS rappelle que le cœur de la réforme à venir est la recherche de compétences et se demande comment il est possible de prendre en considération la demande de formation d'un bassin d'emploi tout en respectant l'obligation de l'Education nationale d'égalité de traitement de tous les jeunes. Elle relève le risque d'un système de décision prenant uniquement appui sur le prisme « entreprises de proximité ». Par ailleurs, Nicole GOOSSENS se préoccupe de l'avenir des jeunes qui obtiennent un bac professionnel et ne peuvent pas poursuivre leurs études.
- Agnès BONVALET déclare que l'Education nationale doit donner à tous le choix de sa formation et fait le constat que les élèves vont en général au lycée à côté de chez eux vers des formations qui ne les intéressent pas. Il apparaît important de diversifier les formations au sein des territoires.
- Françoise DURAND propose de travailler sur une meilleure contextualisation des demandes et de tendre vers l'équité.
- Dominique TREFLE propose un point d'information sur la prochaine réforme de la voie professionnelle qui introduira moins de diversité au niveau des secondes et permettra de rejoindre un parcours « par grandes filières » en première. Se pose la question des suites de parcours.
- Agnès BONVALET signifie son opposition à cette réforme puisque selon elle, ces dispositions reviennent à passer un bac professionnel en 2 ans.
- François BERTAUD signale qu'il manque des places dans le supérieur avec 800 000 inscrits sur Parcoursup contre 630 000 places.
- Marie-Laure DELPORTE pose la question de la communication des dossiers transmis par les établissements aux branches professionnelles pour les métiers dits « orphelins » ?
- Joëlle QUILLIEN répond que la consultation présentera tous les cas de figure et qu'il y aura toujours un interlocuteur à qui transmettre les dossiers. Elle cite également le rôle des réseaux d'établissements.

4. Mixité des formations : information sur la mise en œuvre d'une évaluation

- Patricia BOSSELIN informe sur la mise en œuvre d'une évaluation relative à la mixité de publics et de parcours ainsi que le prévoit le CPRDFOP. Un cahier des charges est en cours d'élaboration au sein des services de la Région. L'objet de l'évaluation porte sur l'efficacité des formations organisées en mixité selon quatre points d'analyse :
 - ▶ le point de vue des apprenants,
 - ▶ le point de vue des équipes pédagogiques,
 - ▶ la pédagogie,
 - ▶ les éléments financiers.

Un premier cadre de travail sera présenté en *avril 2018*.

- Brigitte CHASSAING rappelle de penser à interroger les entreprises et les maîtres d'apprentissage et tuteurs.
- Sandrine BEURTON demande ce qui a présidé à souhaiter une évaluation sur cette thématique ?
- Richard LECOEUR explique que l'origine de cette demande vient d'une interpellation du Ceser qui avait constaté une très brusque hausse des formations en mixité de publics et de fortes difficultés de mise en œuvre.
- Raouf ABIDI témoigne qu'il a pratiqué la mixité scolaire pendant deux ans et que, s'il y avait des réticences au départ, une forte adhésion et un enrichissement réel pour les sections étaient finalement constatées.
- Nicole GOOSSENS préconise d'observer les tendances dans l'évaluation.
- Dominique TREFLE propose d'intégrer l'enjeu des territoires, la mixité n'ayant pas le même sens dans un territoire enclavé que dans un environnement urbain.

5. CPRDFOP : présentation d'une première réflexion sur des indicateurs d'évaluation

Les services de la Région ont commencé à réfléchir sur des indicateurs d'évaluation possibles. Il sera proposé de partir des grands objectifs fixés dans le CPRDFOP puis de fixer des cibles (objectifs quantitatifs).

Proposition est faite d'organiser une réunion de travail avec des volontaires pour travailler sur ce sujet. Sont volontaires pour travailler avec les services de la Région : M. ABIDI, TREFFLE, FOLLEA, LECOEUR et Mesdames HARLAY et SAINTE-MARIE.

Prochaine commission parcours, CPRDFOP, évaluation

Jeudi 19 avril 2018 à 10 H à la Région (Caen)